

## Procès-verbal

Le mercredi 11 mars 2026 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de André SPAEDIG.

Secrétaire de la séance : Danielle GEHRINGER

**Présents** : Jean-Marc JAZERON, André SPAEDIG, Catherine GOSSE, Bernard BUCHY, Cathy NICKLAUS, Danielle GEHRINGER

**Représentés** : Yannick BUCHI, Muriel POIROT

**Absents et excusés** : Marc OSTER, Hubert OSTER,

### Ordre du jour :

Budget lotissement  
Compte Financier Unique 2025 et résultat d'exploitation  
Budget primitif 2026  
Taux des taxes communales  
Subventions scolaires  
Organisation du bureau de vote  
Divers

### Délibérations du conseil

#### Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SCHOENBOURG LOTISSEMENT 2025 (N° DE 2026\_001)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	70 832,73	0,00	0,00	0,00	70 832,73	0,00
Opérations exercice	22 941,91	86 633,64	12 083,64	0,00	35 025,55	86 633,64
<b>TOTAUX</b>	<b>93 774,64</b>	<b>86 633,64</b>	<b>12 083,64</b>	<b>0,00</b>	<b>105 858,28</b>	<b>86 633,64</b>

Résultat de clôture	7 141,00		12 083,64		-19 224,64	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-19 224,64	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	12 083,64

Résultat du vote : adoptée

#### **Budget primitif du lotissement (N° DE\_2026\_002)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du LOTISSEMENT,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du LOTISSEMENT pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 49 102,63**

**En dépenses à la somme de : 49 102,63**

##### **ARTICLE 2 :**

~~D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :~~

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 140,55
011	Charges à caractère général	2 853,08
042	Section à section	12 083,64
65	Autres charges de gestion courante	5
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 082,27

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	14 936,72
75	Autres produits de gestion courante	7 145,55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 082,27

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	12 083,64
040	Section à section	14 936,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		27 020,36

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	12 083,64
16	Emprunts et dettes assimilées	14 936,72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		27 020,36

Résultat du vote : adoptée

### Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SCHOENBOURG 2025 (N° DE\_2026\_003)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés	0,00	136 548,32	0,00	111 158,51
Opérations exercice	223 210,46	330 722,87	92 944,00	185 556,91
TOTAUX	223 210,46	467 271,19	92 944,00	296 715,42
Résultat de clôture		244 060,73		203 771,42
Restes à réaliser				
Besoin / excédent de financement total				
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement				

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	244 060,73
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	203 771,42

Résultat du vote : adoptée

#### Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre (N° DE\_2026\_004)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/02/2023 attribuant la maîtrise d'oeuvre à l'architecte Agence Claire KELLER et Arnaud ELOUDYI de Wingen-sur-Moder,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2023 approuvant l'Avant Projet Définitif,

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente, afin d'arrêter le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'oeuvre pour les phases : DET, AOR, DOE et OPC,

Le montant des travaux de rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente retenu pour calculer ces honoraires de maîtrise d'oeuvre s'élève à 1 085 361.66 € HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'oeuvre pour les phases : DET, AOR, DOE et OPC à 51 120.53 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'adaptation des espaces de la salle polyvalente fixant ainsi le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'oeuvre pour les phases : DET, AOR, DOE et OPC dudit marché :

Désignation	Montant HT en €
<b>Montant initial</b> de la rémunération du maître d'oeuvre pour les phases : DET, AOR, DOE et OPC	82 739.33
<b>Montant définitif</b> des honoraires de maîtrise d'oeuvre pour les phases : DET, AOR, DOE et OPC	51 120.53

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'architecte Agence Claire KELLER et ~~Arnaud ELOUDYI de Wingen-sur-Moder~~, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Résultat du vote : adoptée

Délibération sur le budget primitif - SCHOENBOURG 2026 (N° DE\_2026\_005)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SCHOENBOURG,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SCHOENBOURG pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 011 909,73**

**En dépenses à la somme de : 2 049 909,73**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	61 647,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 200
014	Atténuations de produits	18 989
023	Virement à la section d'investissement	300 000
042	Section à section	7 881
65	Autres charges de gestion courante	71 936
66	Charges financières	2 500
67	Charges spécifiques	300
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>550 453,73</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	244 060,73
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 400
73	Impôts et taxes	20 000
731	Fiscalité locale	180 000
74	Dotations et participations	75 978
75	Autres produits de gestion courante	25 000
76	Produits financiers	15
77	Produits spécifiques	1 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		550 453,73

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	27 633
204	Subventions d'équipement versées	31 823
21	Immobilisations corporelles	1 440 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 499 456

Résultat du vote : adoptée

**Taux taxes locales 2025 (N° DE\_2026\_006)**

Par délibération du 03/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFPB : 35.44 %

TFPNB : 108.69 %

THRS : 17,73 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB : 35.44 %

TFPNB : 108.69 %

THRS : 17,73 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

Résultat du vote : adoptée

**Subventions scolaires (N° DE\_2026\_007)**

Le Maire expose le principe de versement d'une subvention au Collège de Drulingen comme participation aux activités du collège.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition habituelle du Syndicat Intercommunal du CES de verser 20,00 € par élève à l'agent comptable, selon la liste des élèves de Schoenbourg qui sera fournie ultérieurement. La somme de **300.00 €** pour 15 élèves est prévue sur le c/65738 du BP 2026.

Si le collège de l'Eichel à Diemeringen fait une demande de subvention pour un élève de la commune, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 20 € à l'agent comptable du collège de l'Eichel.

*Résultat du vote : adoptée*

André SPAEDIG  
Président de séance

Danielle GEHRINGER  
Secrétaire de séance